



Statut Salarié par obligation

Par **ZakariaBEN**, le **06/09/2013** à **18:08**

Bonjour, Je vous expose mon problème, Je suis Marocain en France depuis 14 ans en situation régulière. Titulaire d'un Deug, Licence, Maitrise et enfin un MBA en Informatique, Statut commerçant Etranger pendant 3 ans, ensuite vie privé et familiale pendant 3 ans, a terme de ces années de vie de couple je me suis divorcée, cette année j'ai demandé une carte Résidant, suite a cette demande on m'informe que je dois impérativement demander une carte salarié le temps d'avoir une réponse pour la résidence. A ma grande surprise et au bout d'une année ou presque d'attente pour une réponse au près de la préfecture pour obtenir une carte résidant ou une carte d'un an avec un statut salarié on m'informe que je dois avoir une autorisation de travail et que mon employeur pour qui je travail pendant plus de 2 ans doit payer une taxe due à l'OFII. mon employeur m'informe sur le fait qu'il ne peut pas payer cette taxe car j'ai été déjà embaucher avec un statut bien différent (privée et familiale). Que dois je faire a propos de mon cas si particulier sachant que mon récépissé va bientôt expiré? merci infiniment de votre réponse